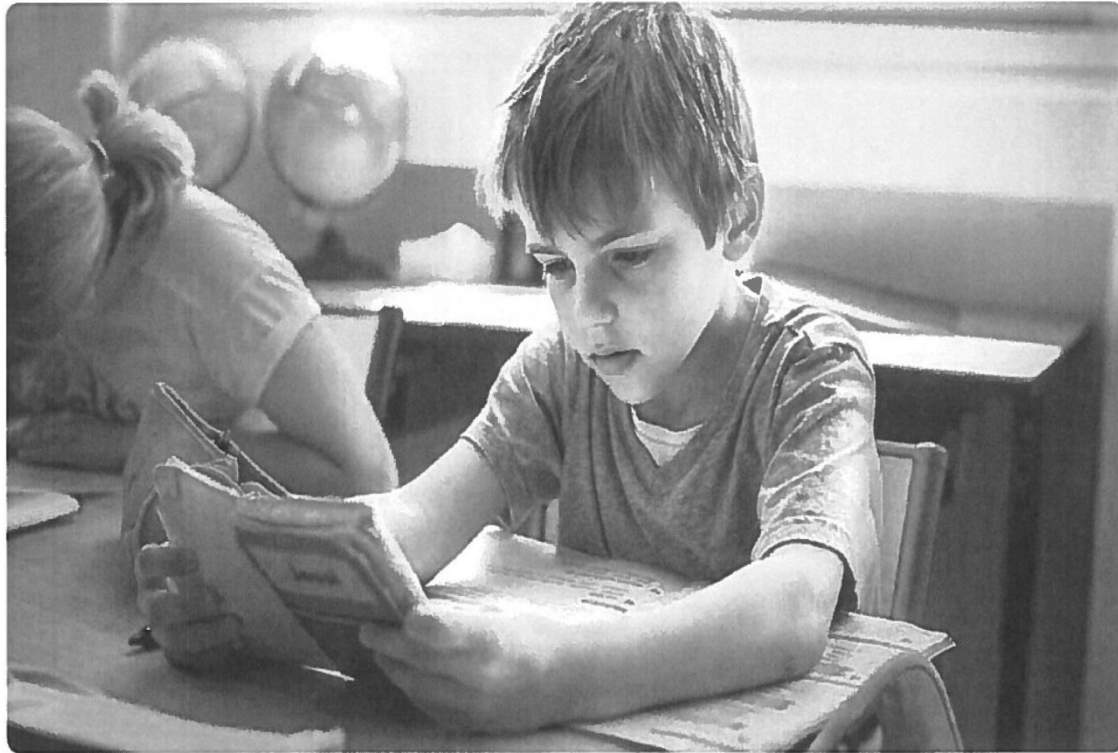


ÉCOLE

# Quel soutien scolaire pour votre enfant ?



Votre fils ou votre fille rencontre des difficultés à apprendre ses leçons ou à organiser son travail à la maison ? Quelques conseils pour réagir vite et choisir la bonne solution.

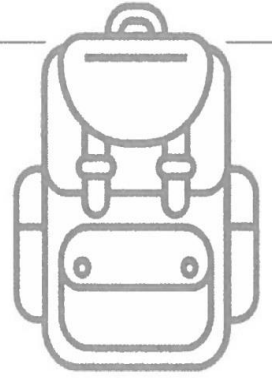
**D**u CP à la terminale, tous les élèves sont susceptibles d'avoir recours au soutien scolaire. Avant de vous lancer, faites un bilan des besoins de votre enfant et définissez des objectifs clairs. En cette rentrée, votre enfant peut avoir besoin d'acquérir une méthode de travail efficace et de s'organiser. Dans ce cas, un encadrement de courte durée peut être envisagé, le temps de mettre en place les bons réflexes. S'il a des difficultés dans une matière précise, il faut opter pour un appui sur le moyen ou le long terme.

Votre enfant peut également nécessiter une aide pour l'ensemble de ses cours. Il vaut mieux alors opter pour un soutien récurrent, de longue durée et qui s'adapte au gré

de ses besoins. Enfin, si votre enfant est autonome et que ses difficultés sont limitées, il peut réviser ses cours grâce à des supports adaptés, sous votre surveillance.

## «Une aide méthodologique»

Les structures qui proposent des cours de soutien à des tarifs intéressants, voire gratuits, sont nombreuses : établissements scolaires, associations, centres sociaux. «*Comme beaucoup de centres, nous proposons, en échange d'une cotisation annuelle, un accompagnement global à la scolarité*», explique Jean Laurent Pélissier, coordinateur enfance-jeunesse au centre social et culturel Danube, à Paris. *Autrement dit, nous offrons aux enfants une aide méthodologique et des activités annexes.*»



D'autres services, comme les professeurs particuliers et les structures privées, pratiquent des tarifs plus élevés. Cependant, ils vous permettent en général de bénéficier d'une réduction d'impôt (voir encadré).

Quelle que soit la solution retenue, il faut prêter attention à certains détails. «*Une évaluation préalable du niveau de l'enfant, un suivi régulier et un vrai projet sont indispensables*, poursuit Jean Laurent Pélissier. *L'équipe est aussi déterminante.*»

Anne Moguiline

## À SAVOIR

### Des avantages fiscaux

Vous employez à domicile un professeur pour accompagner votre enfant dans ses devoirs ? Ou vous passez par une association, une entreprise ou un organisme déclaré ? Vous pouvez peut-être bénéficier de réduction d'impôt. Pour alléger votre facture de près de 50%, deux options : régler directement l'intervenant, puis déduire une partie des sommes versées sur votre déclaration d'impôts, ou utiliser des chèques emploi service universel, appelés également Cesu. Un point de vigilance : seules les entreprises de soutien scolaire agréées par l'État peuvent faire bénéficier leurs clients de ces avantages fiscaux. Et cet agrément n'atteste pas forcément de la qualité des enseignements.